



N° 1248

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

(ART. 68, ALINÉA 2 DU DÉCRET N° 1133)

Présenté à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 août 1967.

RAPPORT

sur

*l'application de la proposition de loi relative aux élections communales dans les
secteurs de chômage, de l'habitat social, du spectacle vivant, de la mode et de la
publicité*

Présenté par

Mme Geneviève DUBREUIL

Rapporteur

M. Ernest BAILLARD

Député

—

TOME I

RAPPORT